

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 63

présenté par

Mme Taurine, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et M. Ruffin

ARTICLE 4

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« 5° Maintenir une gestion et une exploitation majoritairement publique des gares de voyageurs, en permettant ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous nous opposons à une logique d'exploitation privée et à une vente à la découpe des gares. Il est inconcevable que l'intégralité des services puissent être externalisés et sous-traités.

Par cet amendement, nous demandons à ce qu'une gestion et une exploitation majoritairement publique des gares de voyageurs soit maintenue.